RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 192**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
139.53

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône (ATD 13) - 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'ATD 13, qui comptait 124 adhérents en 2025 (111 communes et 13 groupements), exerce deux missions principales, à savoir le conseil et l'assistance juridique, et la formation des élus locaux.

- L'assistance et le conseil juridique :
  - Cette mission vise à sécuriser les décisions des élus face à la diversification et à la complexification des problématiques soumises aux communes adhérentes et à l'évolution permanente de la règlementation : 930 dossiers traités en 2025, soit une augmentation significative par rapport aux 594 dossiers de 2024.
- La formation des élus locaux :
  - En 2025, 696 stagiaires ont assisté aux 32 journées de formation et sessions d'information programmées par l'agence destinées à répondre aux préoccupations des élus dans plusieurs domaines d'intérêt (cycle période préélectorale, cycle transition écologique et prévention des risques, savoir-être, cybersécurité…).

Par ailleurs, à l'occasion du forum des maires 2024, il avait été demandé à l'agence de lancer une consultation afin de faire remonter les besoins des collectivités départementales en matière d'ingénierie publique, dans l'optique de renforcer sa présence sur le territoire et d'offrir un appui opérationnel aux communes, notamment les plus petites, dépourvues de ressources internes.

Prenant la forme d'un questionnaire en ligne, cette consultation a débuté fin février 2025, en soumettant 13 thématiques différentes. Au final, lors des rencontres de l'ingénierie départementale organisées en juin 2025, quatre besoins prioritaires des communes ont pu être identifiés permettant de définir un champ d'intervention pour 2026 :

- Finances locales et ingénierie financière ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- Ingénierie de projet et AMO principalement sur bâtiments et espaces publics.
- Commande et marchés publics ;
- Ingénierie des financements européens.

Lors de l'Assemblée générale du 9 octobre 2025, il a été décidé d'ouvrir, à partir de 2026, la possibilité aux communes de solliciter l'ATD sur deux nouvelles missions d'ingénierie :

- Ingénierie financière avec une assistance au quotidien dans les domaines financiers et fiscaux d'une part et des missions de conseil à la demande sur des sujets plus pointus (études prospectives, simulations financières, stratégies fiscales, etc…) d'autre part ;
- Ingénierie de la commande publique avec une assistance au quotidien sur les commandes et les marchés publics d'une part et des missions spécifiques (aide à la rédaction de cahier des charges, aides à la préparation d'appel d'offres, choix de prestataires…) d'autre part.

A ces deux nouvelles missions « à la carte » s'ajouteront progressivement au fil des mois d'autres offres pour l'ingénierie de projet et les financements européens.

Pour financer ces nouvelles missions d'assistance à l'ingénierie qui nécessiteront un renfort de l'équipe actuelle, l'ATD prévoit la mise en place d'une tarification spécifique, proportionnelle à la taille des communes qui souscriront à cet accompagnement.

En matière financière, le compte administratif 2025 de l'agence affiche une prévision excédentaire d'environ 1 000 € en section de fonctionnement. Ses deux missions principales, à savoir l'assistance juridique et la formation des élus décrites ci-dessus, ont représenté 74 % des charges observées avec une progression de 17% pour la première (en raison de mouvements de personnel et d'un poste de juriste pourvu). Les 26 % restant ont été répartis entre la vie institutionnelle (15%, en baisse de 17%, une correction attendue après la charge de l'organisation des 20 ans de l'agence à l'exercice précédent) et la gestion administrative (11%, environ -5 %).

Le budget prévisionnel 2026 de l'Agence Technique Départementale s'établit à 895 923,86 € pour la section de fonctionnement, dont les principale recettes sont ventilées comme suit :

- Cotisations des collectivités adhérentes (dont 55 000 € pour les nouvelles missions) 381 000 €,
- Subvention du Département 425 000 €,
- Autres produits d'activité 5 700 €.

Pour 2026, année de renouvellement général des conseils municipaux, l'ATD prévoit un cycle de formation spécifiquement destinés aux nouveaux élus.

Pour soutenir l'action de l'ATD en 2026, plus que jamais partenaire essentiel des élus locaux dans l'accompagnement de leurs missions, une subvention de 425 000 € est proposée, soit un montant supérieur de 25 000 € à la subvention allouée au titre du précédent exercice du fait de l'augmentation des offres d'ingénierie publique en direction des communes.

Le versement de cette subvention s'effectuera en 2 temps :

- 400 000 € versés en 1er acompte ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

- 25 000 € versés en solde après confirmation du recrutement en renfort de l'équipe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-04-14-192

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Participation du Département au fonctionnement de l'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône - Répartition 2026.

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :
Mme Sophie CAMARD, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINE, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2026-04-14-192

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 AVRIL 2026

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Participation du Département au fonctionnement de l'Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône - Répartition 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

d'allouer à l'Agence Technique Départementale (ATD 13) une participation de 425 000 € au titre de l'exercice 2026.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 52
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260414-141511-DE-1-1
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026